

NOTICE D'INFORMATION

PRE - ADHESION

Table des matières

Préparez vos licences avant la rentrée :	1
Qu'est-ce que la pré-adhésion ?	1
Concrètement, que pouvez-vous faire ?	2
Quand les licences deviennent-elles actives ?	2
Pourquoi utiliser la pré-adhésion ?	2
Tutoriel de pré-adhésion :	3
Questions fréquentes :	3
La pré-adhésion est-elle obligatoire ?	3
Puis-je enregistrer de nouveaux adhérents ?	3
Puis-je renouveler mes licenciés actuels ?	3
Les licences sont-elles immédiatement actives ?	3
Puis-je modifier une pré-adhésion une fois celle-ci réalisée ?	3
Pourquoi certaines licences ne sont-elles pas proposées lors d'un renouvellement en masse ?	3
Lors du renouvellement de la licence, est-ce qu'il est obligatoire de fournir le CACI ?	4
Est-ce possible de prendre une licence ou un pass découverte pour la saison en cours même en période de pré-adhésion ?	4
À retenir :	4

Préparez vos licences avant la rentrée :

Qu'est-ce que la pré-adhésion ?

La pré-adhésion est une nouvelle fonctionnalité du système de gestion de la vie fédérale qui permet d'enregistrer à l'avance les licences de la saison suivante.

Disponible du **1er juin au 31 août**, elle vous permet de préparer vos renouvellements et vos nouvelles adhésions avant l'ouverture officielle de la saison.

Concrètement, que pouvez-vous faire ?

La pré-adhésion permet :

- De renouveler à l'avance les licences de vos adhérents actuels.
- D'enregistrer les nouveaux adhérents pour la saison suivante.
- De mettre à jour les informations des licenciés.
- De sélectionner les garanties d'assurance souhaitées.
- De préparer l'ensemble des licences qui seront actives à compter du 1er septembre.

Quand les licences deviennent-elles actives ?

Les licences saisies en pré-adhésion sont enregistrées mais ne prennent effet qu'à l'ouverture officielle de la saison sportive.

À compter du 1er septembre :

- les licences deviennent actives ;
- les validations sont effectuées ;
- les opérations comptables sont réalisées.

Pourquoi utiliser la pré-adhésion ?

La pré-adhésion permet :

- De préparer la rentrée en amont.
- D'éviter les ressaisies en septembre.
- De renouveler les licences avant les congés d'été.
- D'accueillir plus rapidement les nouveaux adhérents.
- D'être prêt pour les forums des associations et les journées portes ouvertes.
- De disposer de licences actives dès l'ouverture de la saison.

Tutoriel de pré-adhésion :

Sur le site de la Fédération, retrouvez le tutoriel détaillé sur la pré-adhésion (Tutoriel n°9bis et n°10 et n°12) pour vous guider étape par étape dans l'espace [Tuto Clubs](#)

Questions fréquentes :

La pré-adhésion est-elle obligatoire ?

Non, elle constitue une possibilité supplémentaire offerte aux clubs pour mieux préparer leur rentrée.

Puis-je enregistrer de nouveaux adhérents ?

Oui, les nouvelles licences peuvent être préparées durant l'été.

Puis-je renouveler mes licenciés actuels ?

Oui, le renouvellement peut être réalisé avant le 1er septembre.

Les licences sont-elles immédiatement actives ?

Non, elles deviennent actives uniquement à l'ouverture officielle de la saison.

Puis-je modifier une pré-adhésion une fois celle-ci réalisée ?

Non, une pré-adhésion ne peut pas être modifiée pour le moment. Cette fonctionnalité arrivera très prochainement sur le système.

Merci donc de bien faire attention aux informations renseignées lors d'une pré-adhésion.

Pourquoi certaines licences ne sont-elles pas proposées lors d'un renouvellement en masse ?

Le système vérifie automatiquement les conditions de renouvellement. Certaines licences peuvent être exclues parce qu'une pré-adhésion a déjà été réalisée, qu'il s'agit d'un Pass Découverte ou que certaines informations obligatoires doivent être complétées (date du CACI).

Lors du renouvellement de la licence, est-ce qu'il est obligatoire de fournir le CACI ?

Non, le CACI n'est pas obligatoire mais l'attestation de bonne lecture des conseils de santé et l'attestation sur l'honneur est obligatoire. C'est au club de s'assurer de la bonne réception de ses documents.

Est-ce possible de prendre une licence ou un pass découverte pour la saison en cours même en période de pré-adhésion ?

Oui, il vous ait tout à fait possible de prendre une licence ou un pass découverte pour la saison en cours même en période de pré-adhésion.

À retenir :

La pré-adhésion vous permet de préparer l'ensemble de vos licences pendant l'été afin de consacrer davantage de temps à vos adhérents et à l'animation de votre club dès la rentrée sportive.